



Une séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 1^{er} jour du mois de décembre de l'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ** à 19 h.

Sont présents :

Elaine Thivierge	Mairesse	
Stéphanie Bilodeau	Conseillère	siège no 1
Richard Guévin	Conseiller	siège no 3
Anita Jobin	Conseillère	siège no 5
Daniel Martin	Conseiller	siège no 6

Sont absents :

Pierre Piché	Conseiller	siège no 2
Pierre Lemay	Conseiller	siège no 4

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Elaine Thivierge.

Assiste également à la séance, la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré conformément aux dispositions du *Code municipal*.

La séance du conseil se déroule en visioconférence en direct avec une période de question ouverte aux citoyens.

Il y avait 11 citoyens dans l'assistance virtuelle et en personne.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Mme Elaine Thivierge, Mairesse, déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19h04.

2. Adoption de l'ordre du jour

2025-12-5543 IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD GUÉVIN

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 10 novembre 2025
4. Sécurité publique

- 5. Loisirs – Culture – Communautaire
 - 5.1. **Comité culturel** – Mme la Mairesse donne le compte rendu
 - 5.2. **Comité développement communautaire** – Aucun comité
- 6. Environnement
 - 6.1. **CCE** – M. Richard Guévin donne le compte rendu
 - 6.2. **Nomination d'un nouveau membre du Comité consultatif en environnement (CCE)**
 - 6.3. **Octroi de contrat** – Travaux liés au système de traitement d'eau du bâtiment sanitaire
- 7. Urbanisme et développement
 - 7.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - 7.2. **CCU** – Aucun comité
 - 7.3. **Octroi de contrat** – Service professionnel en urbanisme
- 8. Infrastructure et voirie
 - 8.1. **Comité d'infrastructure et de voirie** – M. Richard Guévin donne le compte rendu
- 9. Rapport financier
 - 9.1. **Comptes payés et à payer**
 - 9.2. **Avis de motion** – Projet de règlement 2025-455 intitulé taxation pour l'exercice financier 2026
- 10. Administration
 - 10.1. Dépôt de la correspondance
 - 10.2. **Comité communication** – Mme Stéphanie Bilodeau donne le compte rendu
 - 10.3. **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**
 - 10.4. **Dépôt registre public** – Déclaration des dons et autres avantages
 - 10.5. **Taux d'intérêt applicable aux créances impayées 2026**
 - 10.6. **Achat de portables** – Nouveaux membres du conseil
 - 10.7. **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 427 200 \$**
 - 10.8. **Manifestation d'intérêt FCM** – Projet municipalité résiliente au climat du Viêt Nam (MRCV)
- 11. Varia
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE

- 3. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 10 novembre 2025

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Sécurité publique

Reporté à une séance ultérieure

5. Loisirs – Culture – Communautaire

5.1. Comité culturel – Mme la Mairesse donne le compte rendu

5.2. Comité développement communautaire – Mme Anita Jobin donne le compte rendu

6. Environnement

6.1. CCE – M. Richard Guévin donne le compte rendu

6.2. Nomination d'un nouveau membre du comité consultatif en environnement (CCE)

CONSIDÉRANT QUE le CCE désire pourvoir le poste vacant au sein du comité;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'Association du lac Long Pond désire avoir une représentation au sein du CCE;

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Dagesse a manifesté son intérêt à pour représenter l'Association du lac Long Pond sur le CCE;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-12-5545 IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD GUÉVIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte la recommandation du CCE et accueille Madame Hélène Dagesse en tant que nouvelle membre du CCE.

ADOPTÉE

6.3. Octroi de contrat – Travaux liés au système de traitement d'eau du bâtiment sanitaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Est prévoit l'installation d'un système de traitement d'eau en lien avec le bâtiment sanitaire situé au parc Terrio;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Puribec inc. a soumis une proposition pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par Quebeceau Ingénierie et approuvés par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-12-5546 IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD GUÉVIN
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Bolton-Est accorde le contrat à Puribec inc. pour l’installation du système de traitement d’eau associé au bâtiment sanitaire du parc Terrio, pour un montant de 44 000 \$ taxes nettes et les différents travaux exclus de l’appel d’offres.

QUE la Municipalité s’approprie la somme de 44 000\$ au fonds de roulement dans l’exercice budgétaire 2026;

QUE cette somme soit remboursée sur une période de 4 ans à compter de 2027 :

2027 : 11 000 \$
2028 : 11 000 \$
2029 : 11 000 \$
2030 : 11 000 \$

ADOPTÉE

7. Urbanisme et développement

7.1. Rapport de l’inspecteur en bâtiment

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose le rapport de l’inspecteur en bâtiment du mois courant.

7.2. CCU – Aucun comité

7.3. Octroi de contrat – Service professionnel en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est a sollicité des offres de services pour la fourniture de services professionnels en urbanisme pour l’écriture de règlement;

CONSIDÉRANT QUE l’offre de services d’Urbatek respecte les normes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2025-12-5547 IL EST PROPOSÉ PAR : ANITA JOBIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE La Municipalité de Bolton-Est octroie le contrat à Urbatek au montant **103,00 \$ de l'heure**, pour la durée couverte par la présente offre de service;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mélisa Camiré à signer le contrat.

ADOPTÉE

8. Infrastructure et voirie

8.1. Comité d'infrastructure et de voirie – Monsieur Richard Guévin donne le compte rendu

9. Rapport financier

9.1. Comptes payés et à payer

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conformément au règlement numéro 2022-404 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la copie de cette liste a été déposée dans la filière *SharePoint* disponible aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles est de 165 604,69\$ le montant des salaires est de 39 028,16\$ et que le total de ces dépenses du mois s'élève à 204 632,85\$;

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 222 586,22 \$

EN CONSÉQUENCE,

**2025-12-5548 IL EST PROPOSÉ PAR : STÉPHANIE BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pendant le mois courant dont une copie est gardée en dossier.

ADOPTÉE

9.2. Avis de motion – Projet de règlement 2025-455 intitulé taxation pour l'exercice financier 2026

L'AVIS est donné par le conseiller M. Richard Guévin qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2025-455 intitulé taxation pour l'exercice financier 2026.

La loi prévoit que dorénavant, le dépôt du règlement se fait en même temps que l'adoption de l'avis de motion et que la consultation est disponible aux

citoyens sur le site Internet de la Municipalité de Bolton-Est au <https://www.boltonest.ca/>

Une copie du Règlement numéro 2025-455 est déposée au conseil.

DÉPOSÉ

10.0. Administration

10.1. Dépôt de la correspondance

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal durant les heures d’ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s’il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

DÉPOSÉ

10.2. Comité communication

Madame Stéphanie Bilodeau donne le compte rendu.

10.3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

La Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Mme Elaine Thivierge	Mairesse	
Mme Stéphanie Bilodeau	Conseillère	Siège no 1
M. Pierre Piché	Conseiller	Siège no 2
M. Richard Guévin	Conseiller	Siège no 3
M. Pierre Lemay	Conseiller	Siège no 4
Mme Anita Jobin	Conseillère	Siège no 5
M. Daniel Martin	Conseiller	Siège no 6

Le tout tel qu’exigé par la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec, article 358.

DÉPOSÉ

10.4. Dépôt registre public – Déclaration des dons et autres avantages

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l’article 6 de la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé ;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration écrite doit être effectuée lors de la réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ;

CONSIDÉRANT QUE la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le Conseil ne peut être supérieure à deux cents dollars (200,00 \$) ;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, confirme qu'aucune inscription n'est présente au registre des dons et autres avantages.

DÉPOSÉ

10.5. Taux d'intérêt applicable aux créances impayées 2026

CONSIDÉRANT l'article 981 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-12-5549 IL EST PROPOSÉ PAR : STÉPHANIE BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE décréter un taux d'intérêt de dix pour cent (10 %) par année et une pénalité de cinq pour cent (5 %) de la date à laquelle un versement de taxes est échu et exigible.

ADOPTÉE

10.6. Achat de portables – Nouveaux membres du conseil

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 2017-11-3013 afin d'augmenter le montant établi pour l'achat de matériel informatique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a établi un montant de 1000\$ / élu pour l'achat de matériel informatique;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-12-5550 IL EST PROPOSÉ PAR : STÉPHANIE BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise les conseillers qui auront besoin d'un portable de communiquer avec la direction générale pour voir au choix et au paiement maximal de 1000\$ de la part de la Municipalité pour l'achat de ces ordinateurs.

QUE le 1000 \$ est octroyé par mandat et qu'un maximum de 6 mois avant l'échéance dudit mandat est permis avant d'engager la dépense afin d'avoir droit au remboursement.

ADOPTÉE

10.7. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 427 500 \$

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Bolton-Est souhaite emprunter par billets pour un montant total de 427 500 \$ qui sera réalisé le 15 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2025-442	427 500 \$

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d’emprunt numéro 2025-442, la Municipalité de Bolton-Est souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-12-5551 IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD GUÉVIN
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le règlement d’emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. Les billets seront datés du 15 décembre 2025;
- 2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;
- 3. Les billets seront signés par la Mairesse et la Directrice-générale et greffière-trésorière;
- 4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	36 200 \$	
2027.	37 500 \$	
2028.	38 900 \$	
2029.	40 300 \$	
2030.	41 700 \$	(à payer en 2030)
2030.	232 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d’emprunt numéro 2025-442 soit plus court que celui originellement fixé, c’est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l’emprunt.

ADOPTÉE

10.8. Manifestation d'intérêt FCM – Projet municipalité résiliente au climat du Viêt Nam (MRCV)

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a lancé un appel à manifestations d'intérêt pour la participation de municipalités canadiennes au projet *Municipalité résiliente au climat du Viêt Nam (MRCV)*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à appuyer des municipalités vietnamiennes dans l'amélioration de leur résilience climatique grâce à un partenariat technique avec des municipalités canadiennes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Est est membre de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) depuis plusieurs années et qu'elle souhaite mettre à contribution son expertise ainsi que bénéficier des échanges internationaux offerts dans ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-12-5552 IL EST PROPOSÉ PAR : STÉPHANIE BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil de Bolton-Est autorise la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse, ainsi que tout élu désigné à déposer une manifestation d'intérêt auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour participer au projet *Municipalité résiliente au climat du Viêt Nam (MRCV)*;

QUE la Municipalité confirme son intérêt à collaborer avec la FCM dans le cadre de ce partenariat international visant la résilience climatique.

ADOPTÉE

11.0. Varia

12.0. Période de questions

La période de questions en visioconférence et en personne débute à 19h37 et se termine à 19h46.

- Avancement du projet d'Hydro-Québec;
- Intérêt signifié pour acheter une partie du terrain d'Hydro-Québec;
- Questionnement sur un frais payé;
- Proposition de sensibiliser les gens sur les méfaits de l'éclairage nocturne;
- Inquiétude sur les entreprises à risque de pollution dans la municipalité

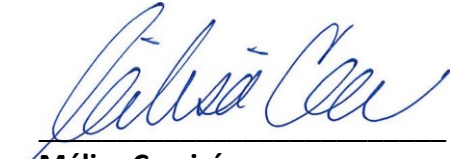
13.0. Levée de la séance

**2025-12-5555 IL EST PROPOSÉ PAR : DANIEL MARTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.
Il est 19h46



Elaine Thivierge
Mairesse



Mélisa Camiré
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Elaine Thivierge, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.